

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA-Cohésion territoriale et appui aux
communes – Enfance jeunesse

**CONTRAT DE CESSION DU DROIT DE
REPRESENTATION DU SPECTACLE « LE PETIT
ORCHESTRE DE JEAN BAPTISTE » AVEC LA SOCIETE
TRENTE-HUIT**

N° 2025 - D - 019

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} - Est approuvé le contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Le petit orchestre de Jean Baptiste » passé entre la société TRENTE-HUIT, située 135 route de Bordeaux, 16400 La Couronne et GrandAngoulême.

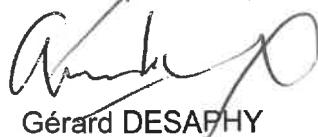
Article 2 – Le contrat prévoit trois représentations du spectacle à la médiathèque L'Alpha à Angoulême, le jeudi 27 février 2025 à 10 heures, 11 heures et 16 heures 30.

Article 3 – En contrepartie GrandAngoulême s'engage à verser la somme de 1000 € TTC (947,87 € HT) à la société TRENTE-HUIT pour les représentations et à prendre en charge la restauration le 27 février 2025.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 28 JAN. 2025

Pour le Président,
Le vice-président,


Gérard DESAPHY

Reçu en Préfecture
Le : 28 JAN. 2025
Affiché ou notifié
Le : 28 JAN. 2025